



MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

2025-001

OPERATIONS DE REHABILITATION D'EQUIPEMENTS
PUBLICS :

VOIRIE, TOILETTES PUBLIQUES ET MUR DU CIMETIERE

Séance du : 18 février 2025
Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 8
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane
Absent : ONOL LANG Per
Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : OPERATIONS DE REHABILITATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS : VOIRIE, TOILETTES PUBLIQUES ET MUR DU CIMETIERE

La commune de La Grave va engager des travaux de réhabilitation de plusieurs équipement publics :

La voirie doit être améliorée :

- A la Grave : goudronnage du chemin du Pont Romain
- A Terrasses : goudronnage chemin d'accès sous le village

Deux toilettes publics vont être restaurés, le long du GR54, dans les hameaux du Chazelet et de Terrasses.

Le mur du cimetière du hameau de Terrasses doit être repris.

Plan de financement :Montant investissement = **151 906.00€ HT**

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES	40%	60 762.40 €
Autofinancement communal		91 143.52 €
	TOTAL	151 906.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet ;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

